ACADÉMIE
DE NANTES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Vendée

**S.A.GE.P.P.**
**Service Académique de GEstion**
**des Personnels Privés premier degré**

La Roche-sur-Yon, le 05/11/2026

**S.A.G.E.P.P.**

Dossier suivi par :
S. VRIGNAUD
P. MERIAUD
Tél : 02 51 45 72 85
02 51 45 72 15
Mail : ce.sagepp@ac-nantes.fr
Cité administrative Travot
Rue du 93ème régiment d'infanterie - BP 777
85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vendée
à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
d'enseignement privés du 1er degré sous contrat
s/c
Madame la Directrice Académique,
Messieurs les Directeurs académiques
des Services de l'Education nationale
de LOIRE-ATLANTIQUE, de MAINE-ET-LOIRE,
MAYENNE et SARTHE

**Objet : Congé de formation professionnelle – Année scolaire 2027/2028**

**Références :**
- Code général de la fonction publique
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat
- Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé, les professeurs titulaires de l'enseignement public affectés dans un établissement d'enseignement privé, ainsi que les maîtres auxiliaires de l'enseignement privé peuvent solliciter, à leur initiative personnelle, un congé de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2027/2028.

Les candidatures doivent être formulées à l'aide de la demande de congé de formation jointe en annexe. Les dossiers de candidature complets, accompagnés obligatoirement d'une lettre de motivation des candidats et revêtus de votre avis et de celui de l'Inspecteur de l'Education Nationale, doivent être renvoyés à l'adresse suivante :

D.S.D.E.N de la Vendée,
à l'attention de Madame VRIGNAUD Sandrine
SAGEPP (en précisant le département d'affectation)
Cité Administrative Travot
B.P. 777
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Pour le vendredi 8 janvier 2027, date limite impérative**
**(le cachet de la Poste faisant foi).**

Vous voudrez bien assurer, par tous les moyens appropriés, la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité.

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Vendée

Élisabeth FARINA-BERLIOZ